

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Lancement de la création d'un modèle multimodal multipartenarial des déplacements - Convention de groupement de commandes entre l'Etat, la Région Aquitaine, le Département de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux -

Approbation - Autorisation

Monsieur OLIVIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la fin des années 1990, le modèle stratégique multipartenarial de déplacements MoStra sur l'agglomération bordelaise a été créé, dotant l'Etat, la Région Aquitaine, le Département de la Gironde, la Communauté urbaine de Bordeaux, le CETE du sud-ouest et l'agence d'urbanisme de Bordeaux d'un outil partagé de prospective des déplacements.

Le partenariat mis en place autour de ce modèle a permis de créer une véritable synergie entre les différents partenaires autour de la thématique des déplacements.

Le territoire girondin, et particulièrement celui de la Communauté urbaine, enregistrent depuis ces dix dernières années un fort développement économique et démographique, dynamisme qui ne devrait pas se ralentir dans les années à venir. Face à ce développement, les questions de mobilité deviennent un important enjeu pour le territoire. La problématique actuelle est d'avoir une vision prospective de notre bassin de vie et d'appréhender les incidences sur les modes de déplacements et l'état des circulations.

Dans cette perspective, de nouvelles enquêtes de déplacements comme l'Enquête Déplacements Grand Territoire, l'Enquête Ménages Déplacements, les comptages routiers permettent d'enrichir les bases de connaissances et ont amené les partenaires à réévaluer l'outil MoStra.

Ainsi, il a été mis en évidence les limites du modèle notamment en raison de données d'entrées obsolètes, d'un périmètre retreint (territoire du SCOT), de la non prise en compte de la problématique environnementale et de l'absence d'affectation des trafics multimodaux sur le réseau routier.

Afin de poursuivre le travail partenarial engagé entre l'Etat, la Région Aquitaine, le Département de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux, il apparaît nécessaire de constituer un groupement de commandes pour la réalisation d'un modèle multimodal des déplacements.

Cette opération se réalisera en deux temps, à savoir le lancement d'un marché à procédure adaptée en vue de définir les modalités et spécificités fonctionnelles de l'outil, puis, un marché avec appel d'offres en vue de la création du modèle multimodal en fonction des conclusions de la mission d'assistance technique.

Le plan de financement prévisionnel de l'ensemble de l'opération est estimé à 400 000 € HT et réparti comme suit :

	Clés de financement	Financement maximal HT
Communauté urbaine de Bordeaux	45%	180 000 €
Etat	25%	100 000 €
Conseil Régional	15%	60 000 €
Conseil Général	15%	60 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5215-20 ;

VU le code des marchés publics, et notamment son article 8 ;

VU la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE : un modèle multimodal de déplacements est un outil indispensable pour l'appréhension des problématiques de mobilité au regard des enjeux et projets du territoire communautaire et girondin d'une part, et que le partenariat mis en œuvre permet d'apporter une synergie dans les réponses des politiques publiques de déplacements d'autre part,

DECIDE

Article 1 : Les termes de la convention de groupement de commandes Etat/Région Aquitaine/Département de la Gironde/Communauté urbaine de Bordeaux sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le président est autorisé à signer la convention de groupement de commandes dont le projet figure en annexe.

Article 3 : Les dépenses liées à l'opération seront imputées sur le Budget Principal – Chapitre 20 – Article 2031 – Fonction 8222- CRB KB00 – Programme TED 02.

Article 4 : Les recettes TTC de l'opération seront imputées sur le Budget Principal – Chapitre 13 – Article 1311 – Fonction 8222 – CRB KB00 – Programme TED02

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 JANVIER 2013

PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2013

M. MICHEL OLIVIER